



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2023



RAPPORT DE GESTION 2023 DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN 2024

TABLE DES MATIÈRES

1.	STRUCTURE DE L'ORGANISATION	1
2.	SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS	3
3.	LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX	5
4.	LES RÉSULTATS FINANCIERS	7
5.	JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT	10
6.	MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2023	12
7.	STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINEA 6 DU CDLD)	24
8.	LIGNES DE DÉVELOPPEMENT	27
9.	INFORMATIONS	27
	ANNEXES	29

1. STRUCTURE DE L'ORGANISATION

A. Structure

Société coopérative selon les nouveaux statuts approuvés en Assemblée générale en date du 21 décembre 2022.

B. Associés

Parts sociales de catégorie A :

AISEAU-PRESLES	:	9.554 parts sociales
ANDERLUES	:	11.421 parts sociales
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	:	14.511 parts sociales
CHARLEROI	:	112.153 parts sociales
CHATELET	:	20.039 parts sociales
COURCELLES	:	15.858 parts sociales
FARCIENNES	:	7.022 parts sociales
FLEURUS	:	22.316 parts sociales
FONTAINE-L'EVEQUE	:	10.835 parts sociales
GERPINNES	:	6.616 parts sociales
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	:	5.253 parts sociales
LES BONS VILLERS	:	8.106 parts sociales
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	4.479 parts sociales
PONT-A-CELLES	:	15.352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B :

IGRETEC	:	1 part sociale
HUmani (ex ISPPC)	:	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Presles	:	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	:	1 part sociale
CPAS de Charleroi	:	1 part sociale
CPAS de Châtelet	:	1 part sociale
CPAS de Courcelles	:	1 part sociale
CPAS de Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	:	1 part sociale
Zone de Police Brunau	:	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C :

AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
CHARLEROI	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie D :

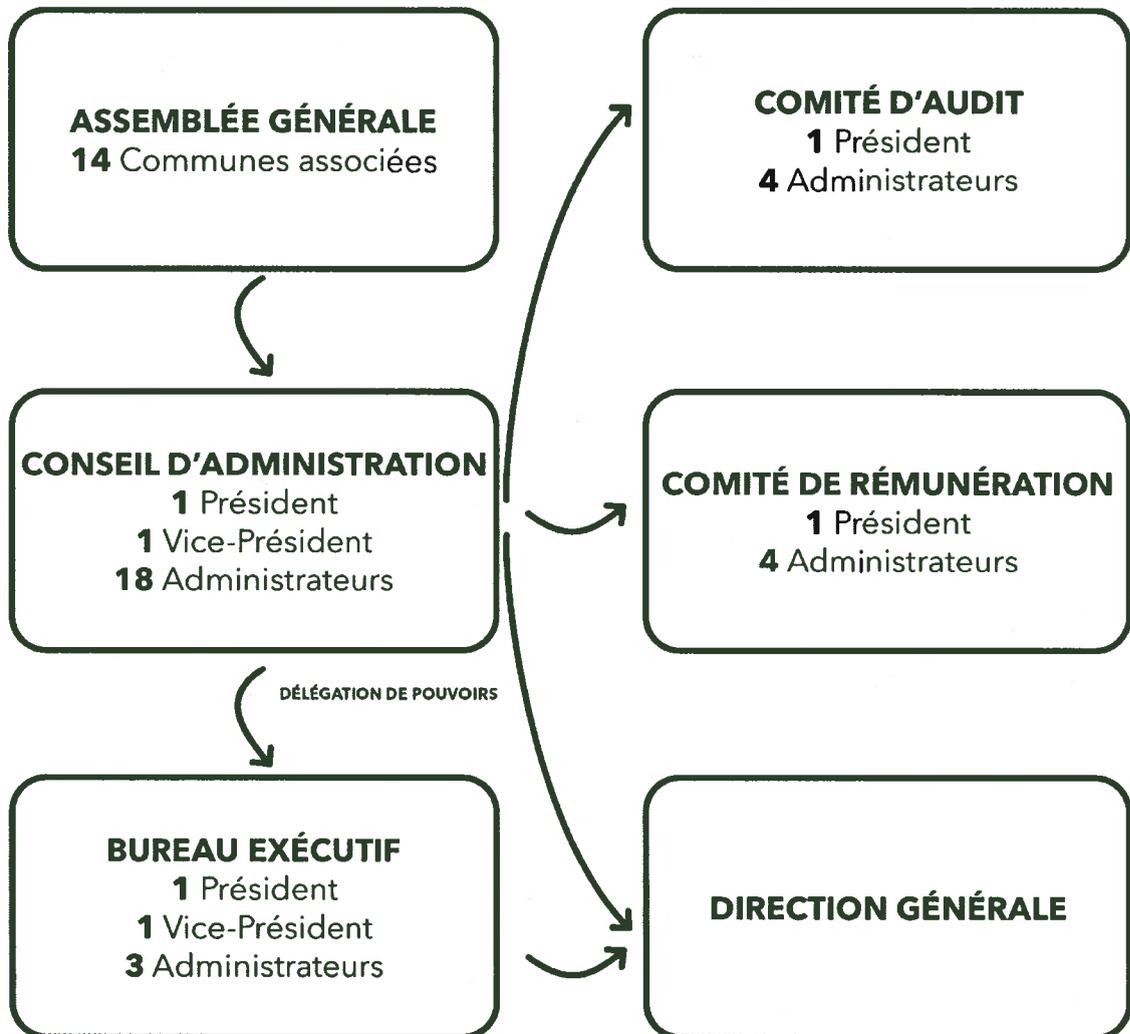
AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
GERPINNES	:	1 part sociale
LES BONS VILLERS	:	1 part sociale
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	1 part sociale

Parts sociales de catégorie E :

AISEAU-PRESLES	:	1 part sociale
CHATELET	:	1 part sociale
FLEURUS	:	1 part sociale
FONTAINE-L'EVEQUE	:	1 part sociale
GERPINNES	:	1 part sociale
HAM-SUR-HEURE/NALINNES	:	1 part sociale
MONTIGNY-LE-TILLEUL	:	1 part sociale
La Ressourcerie du Val de Sambre (LRVS)	:	1 part sociale
Valtris	:	1 part sociale

C. Organes décisionnels ou consultatifs

Tibi est administrée par cinq organes de gestion, que sont l'Assemblée générale, l'Organe d'administration (=Conseil d'administration), le Bureau exécutif, le Comité de rémunération et le Comité d'audit, comme le schématise l'organigramme repris ci-dessous :



D. Administrateurs

Nom	Prénom	Début de mandat	Fin de mandat	Parti	Commune	BEx	CA	CRem	CAud
Président									
CASAERT	Léon	01-10-20		PS	Charleroi				
Vice-Président									
FIEVET	François	26-01-22		MR	Fleurus				
Administrateurs									
BANGISA	Gaëtan	30-09-20	31-05-23	PS	Charleroi				
CHARLET	Eric	25-11-20		PS	Chapelle-lez-herlaimont				
CHARLIER	Philippe	25-06-19		CDH	Aiseau-Presles				
CHOËL	Manon	25-06-19		MR	Charleroi				
DURIEUX	Laurence	17-05-23		MR	Ham-sur-Heure-Nalinnes				
FELON	Maxime	25-06-19		PS	Charleroi	28/06->			->28/06
GRENIER	Dominique	25-06-19		PS	Aiseau-Presles				
KINDERMANS	Nicolas	20-09-23		MR	Courcelles				
LAURENT	Christine	25-06-19		CDH	Gerpennes				
LIPPE	Laurent	25-06-19		PS	Pont-à-Celles				
LO RUSSO	Antonella	24-02-21		PS	Farciennes				
LORAND	Francis	25-06-19		PS	Fleurus				
MANOUVRIER	Line	28-06-23		PS	Charleroi				28/06->
MARIEVOET	Caroline	26-01-22	17-05-23	MR	Ham-sur-Heure-Nalinnes				
MOSCARIELLO	Annibale	25-06-19		PS	Anderlues				
MOULIN	Mathieu	23-09-20	20-09-23	MR	Montigny-le-Tilleul				
PERIN	Mathieu	25-06-19		CDH	Les Bons Villers				
SARTIEAUX	Loïc	20-09-23		MR	Montigny-le-Tilleul				
TIMMERMANS	Emilie	25-06-19		ECOLO	Fontaine-l'Evêque				
TOUSSAINT	Marie-France	25-06-19		PS	Châtelet				
VAN ISACKER	Pierre-Olivier	25-06-19	20-09-23	MR	Courcelles				
VANESPEN	Patricia	19-10-22		ECOLO	Châtelet				

BEx=Bureau exécutif / CA=Conseil d'administration = Organe d'administration / CRem=Comité de rémunération / CAud=Comité d'audit / Date -> = date d'entrée dans l'instance / -> Date = date de sortie de l'instance.

2. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

Plus que jamais, l'environnement, sa préservation et la salubrité publique sont au cœur de l'attention, ce qui illustre à nouveau l'importance de notre métier et de notre action. Avec son personnel, notre Intercommunale Tibi a maintenu le cap en 2023 en offrant un service de qualité apprécié par la population et en menant à bien des objectifs ambitieux définis dans le cadre de son Plan Stratégique 2023 - 2025.

La prévention de l'apparition des déchets reste le socle fondamental de la hiérarchie de leur gestion ; c'est donc avec une grande satisfaction que Tibi a vu le démarrage des travaux du nouveau bâtiment de la Ressourcerie du Val de Sambre à l'automne 2023, gage d'un nouveau développement des activités de réemploi dans la région de Charleroi.

Dès le mois de janvier 2023, notre Intercommunale Tibi a également généralisé la collecte des déchets organiques à l'ensemble de ses Communes associées, en mettant en place la collecte en sacs verts biodégradables pour les Communes qui n'en disposaient pas encore, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi et Fontaine-l'Evêque. Ce nouveau déploiement, véritable tour de force en matière d'adaptation de nos moyens de collecte, nous a permis d'offrir à l'ensemble de nos Communes associées une solution efficace de collecte des déchets organiques de leurs citoyens un an à l'avance par rapport à ce que prévoyait l'obligation européenne. Grâce à cela, les déchets organiques collectés sont intégralement biométhanisés et donc valorisés en compost et en électricité renouvelable.

En 2023 aussi, les activités de propreté publique, développées à l'origine sur le territoire de Charleroi, se sont étendues à la Commune d'Aiseau-Presles.

Cette année 2023 fût également importante en matière de répression. Nous avons en effet engagé quatre agents constatateurs qui sont entrés en action à partir du mois de juin, en support à la stratégie de répression de Charleroi et à leur équipe d'agents constatateurs. Notre équipe d'agents constatateurs peut désormais apporter un appui en matière de répression à toute commune wallonne qui le souhaiterait afin de l'aider dans la lutte contre les incivilités environnementales.

Le centre de tri des PMC VALTRIS a quant à lui débuté l'année 2023 sur les chapeaux de roues par la mise en service de nouveaux équipements permettant le tri du plastique PET Opaque et des capsules de café et autres boissons en aluminium, portant ainsi à seize le nombre de fractions triées. Par ailleurs, les quantités de PMC apportées au centre VALTRIS pour être triées n'ont cessé de croître pour atteindre un nouveau record de 48.634 tonnes sur l'année. La technologie mise en œuvre dans le centre est encore appelée à évoluer avec l'intégration de l'intelligence artificielle au service du tri.

L'Unité de Valorisation Energétique de Tibi a de nouveau parfaitement rempli son rôle en 2023 ; en effet, tous les déchets qui n'ont pu trouver de solution de réemploi ou de recyclage ont été valorisés thermiquement et ont permis d'injecter sur le réseau de distribution électrique, durant une période de crise énergétique, l'équivalent des besoins de 13.000 ménages.

L'Intercommunale a également organisé le 1^{er} octobre 2023 une « journée des familles » mémorable ayant rassemblé près de 1.000 visiteurs (les agents Tibi accompagnés de leur famille) sous un beau soleil automnal. Cela a permis à chacun de prendre le temps de montrer, avec fierté, les infrastructures et les différents métiers de l'Intercommunale, valorisant ainsi le savoir-faire de chacun.

Enfin, la sécurité et le bien-être de notre personnel sont restés notre priorité en 2023. Nous avons participé à la réalisation des capsules vidéo de la Copidec « Faut-il vraiment en arriver là » visant à sensibiliser au respect de la sécurité de notre personnel et nous avons continué à appliquer une tolérance zéro en cas de comportement inapproprié d'autrui mettant en danger nos équipes, qu'elles aient la charge de la propreté publique, des collectes en porte-à-porte ou en recyparcs.

En définitive, cette année encore, notre Intercommunale a pu, grâce à son personnel, avec le support de son Conseil d'administration, de son Bureau exécutif et de l'ensemble de son encadrement, continuer à assurer un service public de qualité au bénéfice de ses Communes associées et, ce qui est sa finalité, pour le bien de l'ensemble des citoyens.

3. LES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

3.1. Déchets résiduels

En 2023, la quantité de déchets résiduels produite reste en dessous de la quantité atteinte en 2019. Elle se fixe à 154 kg par an et par habitant, soit 5 kg en dessous du résultat de 2022. Cela correspond à une évolution de - 3 %.

La diminution des déchets résiduels par rapport à 2022 est générale, à l'exception d'Aiseau-Presles et d'Ham-sur-Heure/Nalinnes, dont les quantités de déchets résiduels sont majorées de 2 kg par an et par habitant (respectivement + 2 % et + 3 %) ; cette diminution est particulièrement marquée à Chapelle-lez-Herlaimont (- 6 %), Fontaine-l'Evêque (- 6 %) et surtout Les Bons Villers (- 5 %), qui depuis 2021 a vu sa production de déchets résiduels diminuer de - 18 %.

La quantité de déchets résiduels produite en 2023 est même inférieure à celle de 2019, de 8 kg par an et par habitant (- 5 %).

L'analyse montre également que les quantités de déchets résiduels produites par habitant sur le territoire des cinq Communes collectées en sacs restent supérieures à la moyenne générale de la zone.

3.2. Déchets en provenance des recyparcs

La quantité globale de déchets collectés dans les recyparcs a diminué de 2.138 tonnes ou - 3 % en 2023 par rapport à 2022 : elle se fixe à 82.392 tonnes. Cette diminution est générale, à l'exception des recyparcs d'Anderlues, Ham-sur-Heure/Nalinnes et Pont-à-Celles, qui voient leurs quantités augmenter de + 3 %, + 6 % et + 6% respectivement.

La diminution provient principalement des déchets inertes et, dans une moindre mesure des déchets encombrants et du bois. Elle est en partie compensée par l'augmentation des quantités de déchets verts.

3.3. Déchets collectés sélectivement en porte-à-porte

Il s'agit en l'occurrence du verre, du papier/carton, du PMC et des déchets organiques.

En 2023, les collectes sélectives en porte-à-porte, en conteneurs enterrés et en bulles aériennes, ont permis de récolter 9.033 tonnes de verre (soit + 48 tonnes ou + 0,5 % par rapport à 2022).

La stabilisation des quantités récoltées n'est pas générale : deux Communes voient leurs quantités progresser Châtelet (+ 63 tonnes ou + 9 %) et Fleurus (+ 33 tonnes ou + 7 %) ; ce résultat montre la bonne intégration, dans les habitudes des citoyens de ces deux Communes, du nouveau mode de collecte du verre mis en place en 2022, à savoir la collecte par bulles aériennes et conteneurs enterrés de verre coloré et de verre incolore.

Ce bon résultat nous confirme l'intérêt de poursuivre le déploiement, débuté en avril 2019, d'une collecte sélective de verre à l'aide de conteneurs enterrés dans le quartier « District Créatif » de Charleroi.

Les quantités de papier/carton collectées en porte-à-porte continuent à diminuer : elles atteignent 13.281 tonnes en 2023, soit une diminution de - 352 tonnes ou de - 3 % par rapport à 2022.

Les quantités de PMC récoltées sont en augmentation de 909 tonnes par rapport à 2022 et atteignent 9.679 tonnes en 2023 (+ 10 %). Cette augmentation est particulièrement marquée à Fontaine-l'Evêque (+ 68 tonnes ou + 19 %), à Ham-sur-Heure/Nalinnes

(+ 42 tonnes ou + 14 %) et à Les Bons Villers (+ 29 tonnes ou + 14 %). Depuis le démarrage progressif de l'application des nouvelles consignes de tri des PMC, les quantités collectées ont augmenté de 3.589 tonnes en 2023 par rapport à 2019, soit une augmentation de 59 %.

Les déchets organiques sont collectés sélectivement en conteneurs à puce sur le territoire de neuf Communes associées de la zone Tibi. Deux Communes ont débuté une collecte sélective des déchets organiques en sacs biodégradables en 2022, nous permettant d'acquérir l'expérience nécessaire à la généralisation, depuis janvier 2023, de cette collecte à l'ensemble des Communes collectées en sacs. Un tonnage global de 4.778 tonnes de déchets organiques a ainsi pu être collecté séparément en 2023 en vue d'une valorisation par biométhanisation.

Les quantités collectées en kg par an et par habitant sont conformes aux résultats attendus pour les habitants bénéficiant de conteneurs à puce puisqu'on obtient une moyenne de près de 32 kg par an et par habitant concerné.

Concernant la collecte sélective des déchets organiques en sacs verts, les résultats observés sur les cinq Communes concernées se sont fixés à une moyenne d'un peu plus de 2 kg par an et par habitant lors de cette année 2023. Les résultats obtenus sur les deux Communes ayant débuté cette collecte dès 2022 sont à 4 kg par an et par habitant. Une progression est encore attendue dans les années à venir par rapport aux quantités collectées dans d'autres zones, qui atteignent de l'ordre de 10 kg par an et par habitant.

4. LES RÉSULTATS FINANCIERS

4.1. Secteur 1

4.1.1. Résultat 2023

Les chiffres 2023, après annulation des transactions inter-secteurs et avant transfert de frais généraux vers le secteur 2, se répartissent comme suit :

SECTEUR 1	Réalisé 2022	Réalisé 2023
TOTAL DES DÉPENSES	74.921.641,74 €	81.689.814,13 €
60-61 Achats et Biens et services divers	27.270.552,07 €	27.616.695,54 €
62 Personnel	35.086.044,91 €	36.751.442,99 €
63 Amortissements, réductions de valeur, provisions	9.358.079,91 €	13.988.641,02 €
64 Autres charges d'exploitation	1.853.105,92 €	1.880.351,48 €
65 Charges financières	1.074.809,89 €	1.102.121,45 €
66 Charges exceptionnelles	216.900,36 €	252.794,58 €
67 Impôts	62.148,68 €	97.767,07 €
TOTAL DES RECETTES	32.667.105,09 €	37.836.259,36 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	20.299.619,79 €	23.225.985,64 €
74 Autres produits d'exploitation	10.915.402,09 €	11.722.420,68 €
75 Produits financiers	1.340.471,34 €	2.437.844,43 €
76 Produits exceptionnels	111.611,87 €	450.008,61 €
77 Impôts	- €	- €
RÉSULTAT	- 42.254.536,65 €	- 43.853.554,77 €
88 Rétrocessions et produits affectés	10.800.195,93 €	11.507.654,18 €
COÛT NET DES COMMUNES	- 31.454.340,72 €	- 32.345.900,59 €
99 Subside exceptionnel rétrocédé aux Communes		857.245,00 €

Le coût net du budget 2023 du secteur 1 avant transfert de frais généraux vers le secteur 2 s'élevait à 32.391.302,55 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023, hors rétrocession du subside exceptionnel, donne un coût net s'élevant à 32.345.900,59 €, soit un **boni de 45.401,96 €** par rapport au budget initial.

4.1.2. Charges et produits exceptionnels

Pour cet exercice, le montant des charges exceptionnelles se chiffre à 252.794,58 € et correspond d'une part, majoritairement à la perte historique de subsides sur la ligne 2 de l'Unité de Valorisation Énergétique pour un montant de 216.900,36 € et d'autre part, à une moins-value sur la revente de matériel pour un montant de 35.894,22 €.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 450.008,61 €. Ils proviennent principalement de la révision du taux de TVA récupérable de 2022.

4.1.3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie A dans la perte à raison de 43.853.554,77 € conformément aux dispositions statutaires. Cependant, le coût net à charge des

Communes, déduction faite des rétrocessions, produits affectés et subside exceptionnel, s'élève à 31.488.655,59 €.

L'affectation de ce résultat pour les Communes du secteur 1 sera réalisée suivant la clé de répartition des charges approuvée par l'Organe d'administration en date du 30 août 2010.

4.2. Secteur 2 (Propreté et salubrité publique)

4.2.1. Résultat 2023

Les chiffres 2023, avant transfert de frais généraux depuis le secteur 1, se répartissent comme suit :

SECTEUR 2	Réalisé 2022	Réalisé 2023
TOTAL DES DÉPENSES	10.721.863,63 €	11.646.868,83 €
60-61 Achats et Biens et services divers	1.846.427,57 €	2.011.870,37 €
62 Personnel	8.138.562,67 €	8.231.728,68 €
63 Amortissements, réductions de valeur, provisions	699.127,55 €	1.364.287,44 €
64 Autres charges d'exploitation	549,18 €	334,02 €
65 Charges financières	37.196,66 €	38.648,32 €
66 Charges exceptionnelles	- €	- €
67 Impôts	- €	- €
TOTAL DES RECETTES	1.934.262,43 €	1.999.733,40 €
70 Chiffre d'affaires (sacs, conteneurs)	14.131,76 €	18.642,64 €
74 Autres produits d'exploitation	1.920.130,67 €	1.981.090,76 €
75 Produits financiers	- €	- €
76 Produits exceptionnels	- €	- €
77 Impôts	- €	- €
RÉSULTAT	- 8.787.601,20 € - 9.647.135,43 €	

Le coût net du budget 2023 du secteur 2 avant transfert de frais généraux depuis le secteur 1 s'élevait à 9.683.771,25 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 donne un coût net s'élevant à 9.647.135,43 €, soit un **boni de 36.635,82 €** par rapport au budget initial.

4.2.2. Charges et produits exceptionnels

Néant.

4.2.3. Affectation du résultat

Nous proposons de procéder à la répartition du résultat par l'intervention des associés détenteurs de parts sociales de catégorie C dans la perte à raison de 9.647.135,43 € conformément aux dispositions statutaires.

L'affectation de ce résultat pour les Communes sera réalisée en fonction des critères établis par les organes de gestion suivant la clé de répartition des charges du secteur 2.

4.3. Résultat des secteurs 1 et 2

Les chiffres 2023 des secteurs 1 et 2, suite aux diverses écritures matérialisant le transfert des frais généraux (512.962,73 €) du secteur 1 vers le secteur 2, se présentent comme suit :

CONSOLIDATION DES SECTEURS 1 ET 2	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023
Total secteur 1 avant affectation des frais généraux au secteur 2	- 31.454.340,72 €	- 32.391.302,55 €	- 32.345.900,59 €
Quote-part des frais généraux du secteur 1 affectée au secteur 2	496.977,95 €	504.755,00 €	512.962,73 €
COÛT NET DES COMMUNES SECTEUR 1	- 30.957.362,77 €	- 31.886.547,55 €	- 31.832.937,86 €
Total secteur 2 avant affectation des frais généraux du secteur 1	- 8.787.601,20 €	- 9.683.771,25 €	- 9.647.135,43 €
Quote-part des frais généraux du secteur 1 affectée au secteur 2	- 496.977,95 €	- 504.755,00 €	- 512.962,73 €
COÛT NET DES COMMUNES SECTEUR 2	- 9.284.579,15 €	- 10.188.526,25 €	- 10.160.098,16 €
GLOBAL TIBI SECTEURS 1 ET 2	- 40.241.941,92 €	- 42.075.073,80 €	- 41.993.036,02 €

Le coût net du budget 2023 des secteurs 1 et 2 s'élevait à 42.075.073,80 €. Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 donne un coût net de 41.993.036,02 € soit un **boni** de **82.037,78 €** par rapport au budget initial.

4.4. Risques et incertitudes

L'Organe d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Une attention particulière est à porter au risque de pollution des terres excavées du site de Couillet (ancien travaux de voirie, bâtiment collecte/propreté, futur atelier charroi). A cette fin une provision a été constituée afin de couvrir le risque d'une dépollution le cas échéant.

Pendant, tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

4.5. Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun élément important n'est à signaler.

4.6. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

La crise géopolitique actuelle, certaines décisions politiques (ex : taxation), la volatilité importante des frais énergétiques, la difficulté de reconduire certains permis selon le nouveau Codt ainsi que l'inflation ayant un impact sur les frais de personnel, bien qu'ayant été prises en compte lors de la réalisation du Plan Stratégique 2023-2025, pourraient avoir un impact sur nos activités. Il est néanmoins impossible à ce stade d'en évaluer exactement l'importance.

4.7. Activité recherche et développement

Néant.

4.8. Règles de continuité

Compte tenu de l'intervention statutaire des associés dans la perte, la justification des règles de continuité reprises à l'article 3:6 paragraphe 1 alinéa 6 du Code des sociétés et des associations, permet de conclure au maintien de l'application des règles comptables en continuité.

4.9. Acquisition d'actions propres

Néant.

4.10. Succursales

Néant.

4.11. Utilisation d'instruments financiers

L'Intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

4.12. Litiges gérés par l'Organe d'administration et/ou le Bureau exécutif au cours de l'exercice

Néant.

5. JUSTIFICATION DE L'INDÉPENDANCE ET DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ ET D'AUDIT D'AU MOINS UN MEMBRE DU COMITÉ D'AUDIT

L'Organe d'administration de Tibi constitue en son sein un Comité d'audit.

Le Comité d'audit est composé de maximum cinq membres de l'Organe d'administration qui ne sont pas membres du Bureau exécutif.

Le Comité d'audit désigne son Président parmi ses membres.

Au moins un membre du Comité d'audit dispose d'une expérience pratique et/ou de connaissances techniques en matière de comptabilité ou d'audit.

Le délégué à la gestion journalière (Directeur Général) y siège avec voix consultative.

Sans préjudice des autres missions qui peuvent lui être confiées par la réglementation, le Comité d'audit aide l'Organe d'administration et le Bureau exécutif de Tibi à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux de Tibi et à la qualité du contrôle interne et externe et de l'information délivrée aux associés de Tibi et au marché. Le Comité formule tous avis et recommandations à l'Organe d'administration et au Bureau exécutif dans ces domaines.

En particulier, le Comité est chargé des missions suivantes :

- la communication à l'Organe d'administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'audit a joué dans ce processus ;
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité ;

- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité ;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés ;
- l'examen et le suivi de l'indépendance du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne le bien-fondé de la fourniture de services complémentaires à la société.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport à l'Organe d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés.

En sa réunion du 25 juin 2019, l'Organe d'administration de Tibi, convaincu que les personnes ci-après, peuvent exercer leur mission en toute indépendance, et sur base de leur expérience acquise en matière de gestion et de bonne gouvernance, a décidé, à l'unanimité, de désigner comme membres du Comité d'audit, Manon Choël, Maxime Felon, Dominique Grenier, Céline Meersman et Mathieu Perin. En ses réunions du 25 novembre 2020 et 20 septembre 2023, l'Organe d'administration de Tibi, toujours animé de la même conviction, a coopté respectivement Eric Charlet en remplacement de Céline Meersman et Line Manouvrier en remplacement de Maxime Felon.

Le Comité d'audit s'est réuni le 23/04/2024 avec les réviseurs.

6. MARCHÉS ATTRIBUÉS EN 2023

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-001-LOT 01	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 01 - <i>Droit public, Droit administratif et Droit de l'Environnement</i>	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	31-03-23	25-06-27	Maitre FESLER David
2023-001-LOT 03	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 03 : <i>Droit des Marchés publics et des Partenariats publics-privés</i>	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	02-04-23	25-06-27	1.ES CS LEGAL SPRL S – Maître E. SPAMPINATO 2.PARRESIA SOCIÉTÉ D'AVOCATS SRL – Maître K. MORIC
2023-001-LOT 04	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 04 : <i>Droit social, Droit du Travail, Droit de la Sécurité sociale, Droit social de la Fonction publique</i>	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	03-04-23	25-06-27	1.JEAN LAURENT CABINET D'AVOCATS SPRL – Maître J. LAURENT 2.LITISS SRL – Maître G.-H. TORRENI
2023-001-LOT 05	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 05 : <i>Droit des Sociétés et Droit commercial</i>	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	04-04-23	25-06-27	1.J23L SRL – Maître Jean-Louis LODOMEZ 2.VDE LEGAL - APM LAW SRL – Maître Johan VANDEN EYNDE
2023-001-LOT 07	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 07 : <i>Droit civil, Droit des Contrat, Responsabilité civile, Assurances</i>	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	06-04-23	25-06-27	BUILD & LAW SRL – Maître VINCENT Bruno

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-001-LOT 08	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 08 : <i>Droits numériques</i>	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	07-04-23	25-06-27	1. ALTIUS SCRL – Maître G. VANDENDRIESSCHE 2. Maître EMILY DEPAS 3. LEXING BELGIUM SCRL – Maître F. COTON
2023-002	la valorisation des déchets encombrants dits de plateformes	48	1.416.125 €	PO	26-01-23	28-02-27	BRUCO SUD SA
2023-003	l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution de gestion de flotte par géolocalisation (en ce compris les fournitures connexes)	48	230.936 €	PNSPP	09-03-23	12-04-27	SUIVO NV
2023-004	la maintenance de l'extracteur mâchefer de la ligne 2 de l'UVE	One shot	73.245 €	PNSPP	09-03-23	one shot	ABM-TECNA SA
2023-005	le recyclage et le traitement des déchets de plastiques agricoles non dangereux - Collecte 2023	12	9.850 €	FM	10-02-23	31-12-23	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2023-006-LOT 01	le transport, le traitement dans un centre agréé, la mise en décharge et/ou la valorisation des différents résidus d'incinération provenant de l'épuration des fumées de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 01 : <i>Transport, traitement et valorisation du charbon actif souillé de la ligne 2 de l'UVE</i>	48	35.760 €	PO	16-05-23	18-05-27	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-006-LOT 02	le transport, le traitement dans un centre agréé, la mise en décharge et/ou la valorisation des différents résidus d'incinération provenant de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 02 : <i>Transport, traitement et mise en décharge ou valorisation des boues pressées provenant du traitement des eaux laveurs humides de fumées de la ligne 2 de l'UVE</i>	48	168.000 €	PO	16-05-23	04-06-27	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2023-006-LOT 04	le transport, le traitement dans un centre agréé, la mise en décharge et/ou la valorisation des différents résidus d'incinération provenant de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 04 : <i>Transport, traitement, mise en décharge ou valorisation des réfrimons de la ligne 1 de l'UVE</i>	48	1.192.140 €	PO	16-05-23	04-06-27	RENEWI BELGIUM SA
2023-007-LOT 01	la désignation d'un pool de fournisseurs pour la livraison de réactifs utilisés par les lignes d'incinération de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 01 : <i>Livraison de bicarbonate de sodium</i>	48	1.746.000 €	PO	16-05-23	04-06-27	SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA
2023-008	la désignation d'un acquéreur chargé du recyclage de déchets de verre creux provenant de collectes sélectives de Tibi	12	332.600 €	PDV	02-06-23	30-06-24	MINERALE SA
2023-009	le traitement de la fraction fermentescible des ordures ménagères collectées sélectivement dans la zone Tibi	48	990.000 €	PO	02-06-23	30-06-27	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-010	l'acquisition d'une remorque basculante pour le chargement d'engin sur camion/camionnette plateau de transport	one shot	2.500 €	FM	14-03-24	one shot	FTG SPRL
2023-011-LOT 01	d'une part, la livraison de briques, tuiles réfractaires et accessoires et, d'autre part, la réparation (y-compris l'intervention en urgence) des matériaux réfractaires dans les fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - LOT 01 : La livraison de briques, tuiles réfractaires et accessoires pour les fours de l'UVE	48	145.923 €	PO	13-07-23	01-08-27	JUNGER GRATER SARL
2023-011-LOT 02	d'une part, la livraison de briques, tuiles réfractaires et accessoires et, d'autre part, la réparation (y-compris l'intervention en urgence) des matériaux réfractaires dans les fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Tibi - LOT 02 : La réparation des matériaux réfractaires dans les fours de l'UVE , y-compris l'intervention en urgence	48	266.496 €	PO	13-07-23	01-08-27	ENGETIL SA
2023-012	l'organisation de séances d'informations et d'ateliers d'initiation aux serviettes hygiéniques (lavables) sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées de TIBI	24	4.000 €	FM	28-03-23	27-03-25	Les P'tits Langes Verts
2023-014-LOT 01	l'organisation de balades contées sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées de TIBI - LOT 01 : balade contée	24	2.250 €	FM	31-03-23	30-03-25	Nathalie GALLAND (NATAFEE)

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-014-LOT 02	l'organisation de balades contées sur l'ensemble du territoire des 14 communes associées de TIBI - LOT 02 : balade contée avec découverte des plantes comestibles	24	2.600 €	FM	31-03-23	30-03-25	Nathalie GALLAND (NATAFEE)
2023-015-LOT 01	la gestion des déchets hospitaliers - LOT 01 : la fourniture et la livraison décentralisée de récipients en plastique et en carton (destinés à l'évacuation et au traitement de déchets hospitaliers infectieux B2, ces deux missions faisant partie du lot 2)	48	676.520 €	PO	22-12-23	31-01-28	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICE WALLONIE SA
2023-015-LOT 02	la gestion des déchets hospitaliers - LOT 02 : la prise en charge, le transport et le traitement des déchets infectieux (B2) provenant des différents sites AINSI QUE la location de conteneurs adaptés aux déchets B2 (volume de 660 ou 800 litres)	48	826.537 €	PO	22-12-23	31-01-28	RENEWI BELGIUM SA
2023-015-LOT 03	la gestion des déchets hospitaliers - LOT 03 : la location « all in » décentralisée de conteneurs-compacteurs pour l'évacuation des déchets, incluant leur vidange, AINSI QUE le traitement des déchets résiduels et papiers cartons	48	475.887 €	PO	22-12-23	31-01-28	RENEWI BELGIUM SA
2023-015-LOT 04	la gestion des déchets hospitaliers - LOT 04 : la location « all in » décentralisée de conteneurs à 4 roues (de 500 à 700 litres) et de grands conteneurs (de 20 à 25 m³), incluant leur vidange, AINSI QUE le traitement pour les papiers confidentiels	48	18.516 €	PO	22-12-23	31-01-28	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICE WALLONIE SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-016-LOT 01	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 01 : Droit immobilier, Droit de la Construction et Droit de l'Urbanisme	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	02-06-23	25-06-27	1. BUILD & LAW SRL – Maître B. VINCENT 2. PARESIA SOCIÉTÉ D'AVOCATS SRL – Maître K. MORIC
2023-016-LOT 02	la désignation de conseillers juridiques en vue de la représentation en justice et de la consultation juridique - LOT 02 : Droit fiscal et financier	48	indéterminé vu les taux horaires différents et l'absence de QP	PNSPP	02-06-23	25-06-27	Maître F. CHARLEZ
2023-017-LOT 02	la livraison de plusieurs camionnettes pour divers services de Tibi - LOT 02 : Livraison de ± 2 camionnettes « 3,5 T simple cabine (type L2) », équipée d'un plateau bâche et d'un hayon élévateur pour le Service Collecte.	48	152.265 €	PO	17-08-23	20-08-27	SAGA CHARLEROI SA
2023-017-LOT 03	la livraison de plusieurs camionnettes pour divers services de Tibi - LOT 03 : Livraison de ± 1 camionnette tôlée électrique « simple cabine », pour le Service Prévention	48	54.497 €	PO	17-08-23	20-08-27	SAGA CHARLEROI SA
2023-017-LOT 04	la livraison de plusieurs camionnettes pour divers services de Tibi - LOT 04 : Livraison de ± 1 camionnette tôlée « simple cabine » pour le Service Sacs.	48	48.223 €	PO	17-08-23	20-08-27	SAGA CHARLEROI SA
2023-018	la mise en place d'une mission de pré-étude d'implémentation d'une solution de récupération des PMC au sein de l'UVE dans un gisement provenant de corbeilles publiques	one shot	29.457 €	FM	05-03-23	one shot	JM BOUCHA INVEST SRL
2023-019-LOT 01	la livraison de sac à dos lunch - Lot 01 : acquisition et impression de sacs à dos/lunch en coton	24	29.999 €	FM	23-05-23	22-05-25	IMAPROS SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-019-LOT 02	la livraison de sac à dos lunch - Lot 02 : acquisition et impression de sacs à dos/lunch en feutre RPET	24	29.999 €	FM	23-05-23	22-05-25	Triple A & C Trading
2023-020	la mise en place d'une solution automatisée permettant d'établir un indicateur du niveau de propreté de l'espace public	48	291.700 €	PO	13-07-23	16-07-27	CORTEXIA SA
2023-021	la gestion complète de conteneurs à puce et des conteneurs groupés à contrôle d'accès ainsi que la fourniture de systèmes d'identification électronique pour conteneurs	51	1.717.644 €	PNSPP	22-12-23	02-04-28	D&C SA
2023-022	le transport, le traitement dans un centre agréé, la mise en décharge et/ou la valorisation des fines de la ligne 1 et 2 de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup	48	1.152.000 €	PO	17-08-23	04-09-27	REVATECH SA
2023-023	l'impression en couleur sur papier grand format	12	1.720 €	FM	03-05-23	02-05-24	VEDI VTS SA
2023-024	l'entretien périodique et la réparation d'une remorque nettoyeur haute pression GREENKILLER/DIBO 200/30 MODELE 2018	24	14.870 €	FM	25-05-23	04-06-25	VAN DYCK MARCEL BELGIUM SA
2023-025	la livraison et la maintenance de colonnes de levage	48	77.615 €	PNSPP	07-09-23	11-09-27	TECHNO AUTOMOTIVE EQUIPMENT SA
2023-026	la livraison de camions porte-conteneurs avec grue pour bulles à verres	48	1.934.521 €	PO	29-11-23	05-12-27	SONODI TRUCKS SA
2023-027	la livraison décentralisée de matériel pour la propreté publique	48	76.301 €	PNSPP	29-11-23	05-12-27	MOS BENELUX SRL
2023-028-LOT 01	la désignation d'un pool de fournisseurs pour la livraison de réactifs utilisés par les lignes d'incinération de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 01 : Livraison d'ammoniaque NH4OH 25%	48	191.200 €	PO	17-10-23	14-12-27	BRENNTAG SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-028-LOT 02	la désignation d'un pool de fournisseurs pour la livraison de réactifs utilisés par les lignes d'incinération de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 02 : <i>Livraison de charbon actif</i>	48	374.120 €	PO	17-10-23	05-11-27	1. PURAGEN ACTIVATED CARBONS SARL 2. BRENNTAG SA
2023-028-LOT 03	la désignation d'un pool de fournisseurs pour la livraison de réactifs utilisés par les lignes d'incinération de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 03 : <i>Livraison d'acide chlorhydrique HCl 30% et de soude caustique NaOH 30%</i>	48	58.032 €	PO	17-10-23	14-12-27	BRENNTAG SA
2023-028-LOT 04	la désignation d'un pool de fournisseurs pour la livraison de réactifs utilisés par les lignes d'incinération de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Pont-de-Loup - LOT 04 : <i>Livraison de soude caustique NaOH 20%</i>	48	151.400 €	PO	17-10-23	14-12-27	BRENNTAG SA
2023-029	la gestion « full service » de contenants à boisson réutilisables personnalisés ou non pour les événements organisés sur le territoire de l'intercommunale Tibi ainsi qu'un accompagnement à la sensibilisation des organisateurs d'événements et des communes	24	28.686 €	FM	26-06-23	25-06-25	ECOCUP BELGIQUE SPRL
2023-030	la livraison de jouets de Saint-Nicolas pour 2023	One shot	6.662 €	FM	07-06-23	one shot	EXCALIBUR SA
2023-031	la livraison de bandes transporteuses pour l'UVE	12	13.284 €	FM	14-06-23	18-06-24	NARVIFLEX SA
2023-032-LOT 01	la livraison de brosses pour balayuses mécaniques - LOT 01 - <i>Livraison de brosses pour balayuses de marque MC 130 Kärcher (2 balais)</i>	48	3.232 €	PNSPP	17-10-23	19-10-27	KOTI-NABO SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-032-LOT 02	la livraison de brosses pour balayeuses mécaniques - LOT 02 - <i>Livraison de brosses pour balayeuses de marque RAVO STH 540</i>	48	62.920 €	PNSPP	17-10-23	19-10-27	KOTI-NABO SA
2023-033-LOT 01	la livraison de précipitant et de floculant destinés au traitement des eaux de lavage de l'unité de traitement des fumées de l'UVE de Pont-de-Loup - LOT 01 - <i>Livraison de précipitant et de floculant destinés au traitement des eaux de lavage de l'unité de traitement des fumées de l'UVE de Pont-de-Loup</i>	48	49.040 €	PNSPP	17-10-23	19-10-27	CLARFLOK SA
2023-033-LOT 02	la livraison de précipitant et de floculant destinés au traitement des eaux de lavage de l'unité de traitement des fumées de l'UVE de Pont-de-Loup - LOT 02 - <i>mission d'assistance technique relative aux conditions de permis d'exploiter de l'incinérateur de l'UVE</i>	48	12.000 €	PNSPP	17-10-23	19-10-27	CLARFLOK SA
2023-034	l'organisation d'ateliers pédagogiques personnalisés en alphabétisation fonctionnelle répondant aux besoins de terrain des agents de la propreté	6	3.400 €	FM	08-06-23	28-02-24	FUNOC ASBL
2023-035	- la livraison et le placement de réservoirs aériens destinés à collecter des huiles minérales ou de friture usagées dans les recyparcs du pouvoir adjudicateur ainsi que la production des certificats requis délivrés par un expert compétent, conformément à la réglementation en vigueur ;	48	18.520 €	FM	05-09-23	23-10-27	DISTRITANK EUROPE SRL
2023-037	la vidange de conteneurs par camion-grue sur demande	48	21.120 €	FM	21-09-23	20-09-27	1. VANHEEDE ENVIRONMENTAL LOGISTICS SA 2. TRAFILUX SRL

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-038	la livraison de systèmes d'identification électronique (ou puces électroniques) accompagnés d'étiquettes autocollantes correspondantes pour conteneurs	48	28.781 €	FM	20-10-23	22-10-27	SULO BELGIUM SA
2023-039	la livraison et l'installation de capteurs IoT pour divers contenants	48	134.828 €	PNDAPP	01-02-24	04-02-28	SUIVO SA
2023-040	le transport, le traitement et la valorisation des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères de l'UVE	48	1.834.640 €	PO	22-02-24	17-05-28	VEOLIA TREATMENT & RECYCLING BE SA
2023-041	la désignation d'un "Data Protection Officer" (DPO) externe	One shot	29.999 €	FM	01-08-23	one shot	OCTOGONE CONSULTING SRL
2023-042	le lavage extérieur, à la main, des camions de l'Unité Collecte Porte-à-porte de Tibi	48	17.700 €	FM	09-10-23	20-11-27	E.R.P.C. SA
2023-043	le traitement des déchets d'asbeste-ciment	48	927.308 €	PO	22-12-23	31-01-28	VEOLIA ENVIRONMENTAL SERVICES WALLONIE SA
2023-044	la mise en place d'une solution de gestion des PV/CRA dans la cadre des SAC et dans la cadre du nouveau décret délinquance environnementale en Région Wallonne	24	25.970 €	FM	09-08-23	08-08-25	INFORIUS SPRL
2023-045	le stockage temporaire et le transport de déchets ménagers et assimilés	48	105.000 €	PNDAPP	29-11-23	31-12-27	BRUCO SUD SA
2023-048	l'acquisition de gourdes/bouteilles en acier inoxydable de diverses capacités dans le cadre d'actions locales de prévention des déchets	12	20.975 €	FM	11-10-23	10-10-24	TRIPLE A & C TRADING

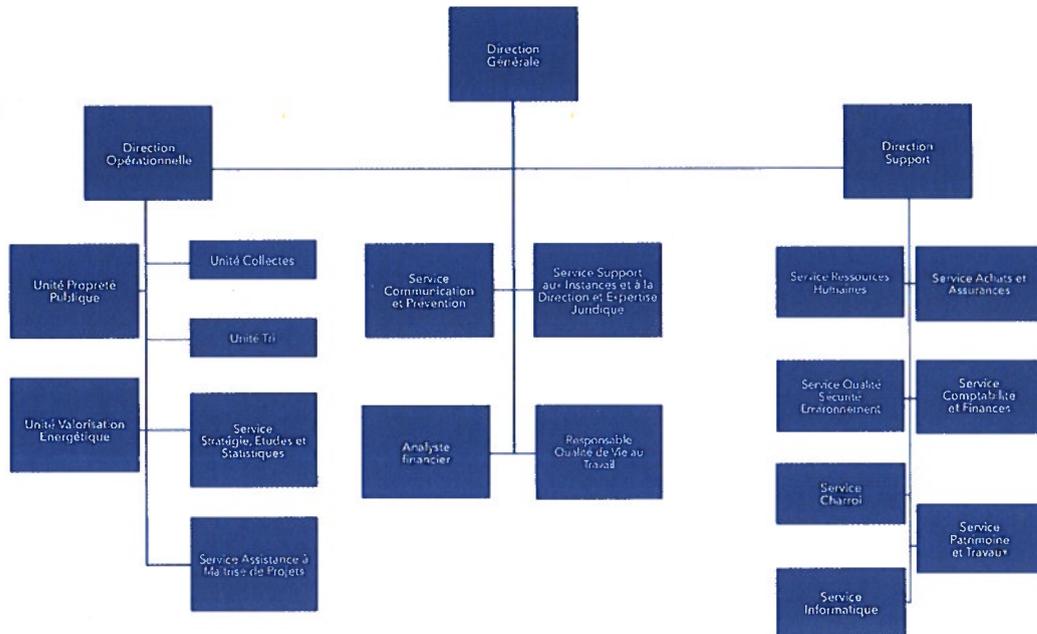
Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
2023-049-LOT 04	la livraison de divers sacs pour Tibi - LOT 04 : <i>Fourniture et livraison de sacs en polyéthylène pour l'Unité de Propreté Publique</i>	48	158.212 €	PO	04-04-24	17-05-28	MURAPACK SRL
2023-051	le rebouchage et la sécurisation des cuves en béton de conteneurs enterrés	One shot	16.455 €	FM	02-11-23	23-11-23	MC TERRASSEMENTS
2023-052	l'acquisition d'une remorque basculante pour le chargement d'engin sur camion/camionnette plateau de transport	One shot	2.750 €	FM	31-10-23	one shot	FIXATIONS EN TOUT GENRE SPRL - FTG
2023-053	l'acquisition et la location de caméras dans le cadre du projet pilote avec Be Wapp	48	5.460 €	FM	16-11-23	15-11-24	GRIMARD SA
CDA 2023-002	la désignation d'un pool de prestataires en formation CAP pour les conducteurs professionnels affectés au transport de marchandises	48	100.560,00 €	PNSPP	31-03-23	10-05-27	1) EDW FORMATION ASBL 2) PILOTE SRL
CDA 2023-003	le leasing opérationnel de véhicules	48	133.049,28 €	PO	31-03-23	3-04-27	BELFIUS AUTO LEASE SA
CDA 2023-005	la maintenance prédictive, le dépannage, la gestion du système de téléalarme, l'intervention en cas de personne bloquée et le lever des remarques reprises dans des rapports du Services Externes de Contrôle Technique (SECT) des ascenseurs du bâtiment Collecte-Propreté de Tibi et du bâtiment administratif de VALTRIS.	48	18.352,00 €	FM	24-03-23	26-03-27	KONE BELGIUM SA
CDA 2023-006	le chargement, l'émission, la distribution et la gestion de titres-repas et écochèques au format électronique	48	6.285.888,00 €	PO	01-02-24	2-05-28	PLUXEE BELGIUM SA

Référence	Objet du marché	Durée du marché en mois	Montant d'attribution HTVA	Procédure de passation	Date d'attribution	Date de fin	Adjudicataire désigné
CDA 2023-007	la désignation d'un assurance en responsabilité mandataires "D&O"	48	5.425,00 €	FM	07-12-23	31-12-27	HDI GLOBAL BELGIUM SA
CDA 2023-011-LOT 01	la maintenance de la robinetterie (y-compris l'intervention en urgence) pour l'Unité de Valorisation Énergétique de TIBI et le Centre de Tri VALTRIS - LOT 01 : Maintenances et tarages soupapes et pressostats	48	54.452,55 €	PO	14-03-24	2-04-28	TUBE BELGIUM SA
CDA 2023-011-LOT 02	la maintenance de la robinetterie (y-compris l'intervention en urgence) pour l'Unité de Valorisation Énergétique de TIBI et le Centre de Tri VALTRIS - LOT 02 : Maintenances vannes et niveau à glace	48	171.710,19 €	PO	14-03-24	2-04-28	TUBE BELGIUM SA

7. STRUCTURE DE L'EMPLOI (ART. L1523-16 ALINÉA 6 DU CDLD)

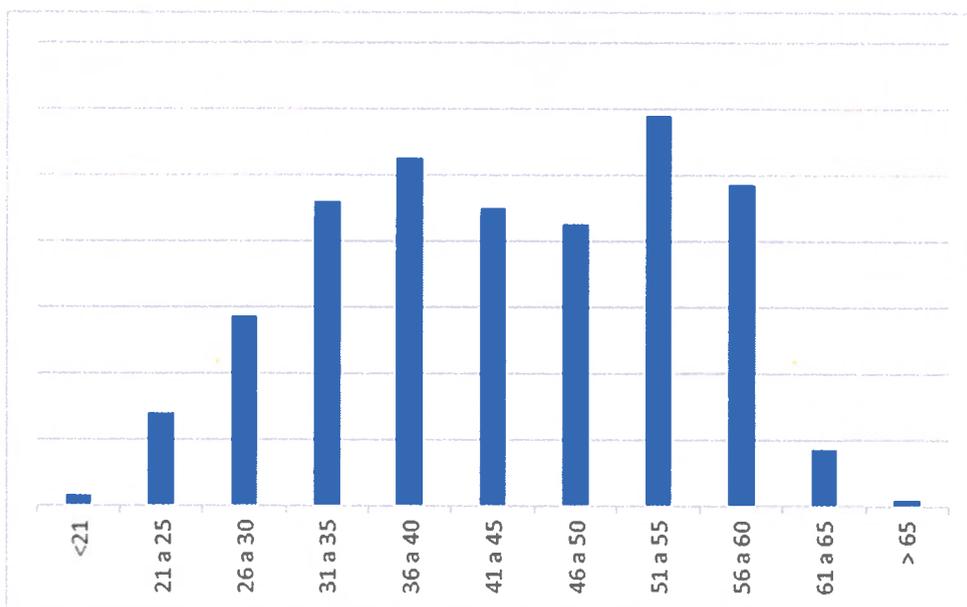
Conformément à l'article L1523-16 al.6 du CDLD, des informations complémentaires doivent être ajoutées au Rapport de Gestion : les lignes de développement reprennent, notamment, les informations sur la structure de l'emploi, son évolution et les prévisions d'emploi, le personnel occupé pendant tout ou partie de l'année de référence.

7.1. Organigramme



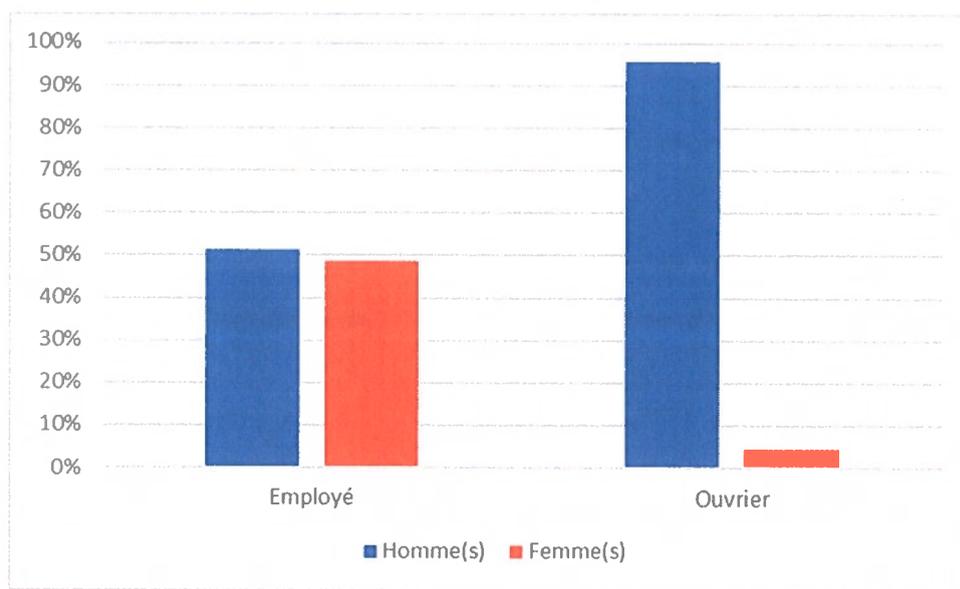
7.2. Catégorisation du personnel

Répartition du personnel par catégorie d'âge



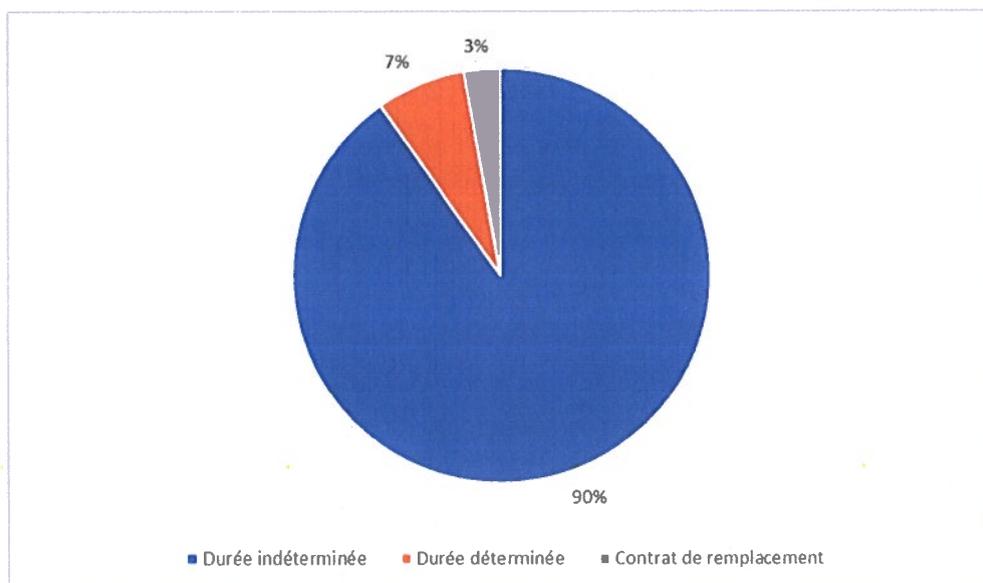
Notre Intercommunale connaît une évolution de la moyenne d'âge de son personnel avec 2% en plus d'agents de moins de 36 ans et 1% en moins d'agents de plus de 55 ans.

Répartition du personnel par genre



Notre personnel est majoritairement masculin dans les métiers de terrain en raison de la prépondérance historique des hommes dans ces métiers souvent physiques. Cependant, la mise en place de conditions favorisant la féminisation de nos métiers commence à porter ses fruits avec un accroissement des engagements pour les métiers de terrain (fonction de balayeur de rue ou encore de préposé recyparcs).

Répartition du personnel par type de contrat



2023 a vu une belle pérennisation des emplois avec une augmentation de 3% des CDI.

7.3. Evolution du volume de l'emploi et des frais de personnel



Nous constatons en 2023 une augmentation du nombre de temps partiels, principalement liée au régime des fins de carrière.

L'augmentation des frais de personnel s'explique, quant à elle, par les 3 indexations automatiques des salaires survenues en septembre et décembre 2022 ainsi qu'en janvier 2023.

8. LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

La stratégie de Tibi pour les prochaines années est détaillée dans son plan stratégique 2023-2025 et téléchargeable sur son site internet.

9. INFORMATIONS

Tibi

Entreprise publique de gestion intégrée de déchets
Société coopérative - Intercommunale
TVA BE 0201 543 234 - RPM Hainaut division Charleroi
L'Unité de Valorisation Energétique est certifiée 14001 et EMAS.

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.tibi.be au format PDF.

Tibi
Rue du Déversoir 1
6010 Charleroi (Couillet)
Tél. : 0800/94 234
<http://www.tibi.be>



Léon CASAERT,
Président de l'Organe d'administration

Handwritten signature or scribble, possibly containing the word "Hassan".

ANNEXES



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

RAPPORT DE GARANTIES

EXERCICE 2023



Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.543.234
Type d'institution	Société Coopérative
Nom de l'institution	Tibi
Période de reporting	2023
Objet du rapport	Liste des garanties, des montants et des bénéficiaires de ces garanties

1. GARANTIES, MONTANTS ET BÉNÉFICIAIRE

1.1. VALTRIS SCRL

Création : le 12 janvier 2012

Forme juridique : Société coopérative

Siège : Rue du Déversoir, 1 à 6010 Couillet

N° d'entreprise : BE 0842.689.280

Objet : L'entreprise est active dans le tri des PMC, et est détenue par les trois Intercommunales pures de gestion des déchets que sont BEP Environnement, InBW et Tibi.

Capital : Au 31/12/2023, Tibi détient 5.560 parts sociales pour une valorisation comptable de 556.000 €, soit encore 99,64 % du capital social.

Les autres actionnaires sont :

- InBW : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.
- BEP Environnement : 10 parts sociales soit encore 0,18 % du capital social.

Ces 3 sociétés détiennent 100% du capital.

Situation à fin 2023 :

Par décision du Conseil d'administration de Tibi en sa séance du 23 septembre 2020, l'Intercommunale s'est déclarée se porter irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire envers BELFIUS BANQUE pour le remboursement de tous montants qui seraient dus par la SC VALTRIS dans le cadre de l'ouverture de crédits tant en capital qu'en intérêts, commission de réservation, frais et accessoires afférents à la somme de :

- Pour un crédit de 9.300.000,00 € destiné au financement de l'extension de bâtiments
- Pour un crédit de 13.000.000,00 € destiné au financement de l'extension de la chaîne de tri.

Soit crédit global par VALTRIS de 22.300.000,00 € selon les modalités prévues dans les offres faites par BELFIUS BANQUE du 1^{er} juillet 2020.



Léon CASAERT,
Président de l'Organe d'administration



Entreprise publique de gestion intégrée des déchets

COMPTES ANNUELS DÉPOSÉS À LA BNB

EXERCICE 2023



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **TIBI**Forme juridique¹ : **Société coopérative de droit public**Adresse: **Rue du Déversoir**N°: **1**Code postal: **6010**Commune: **Couillet**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Hainaut, division Charleroi**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0201.543.234DATE **29-12-2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EUROS (2 décimales)**⁴approuvés par l'assemblée générale du **26-06-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2023

au

31-12-2023

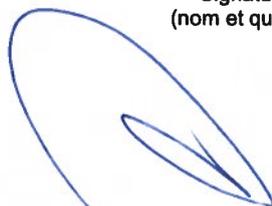
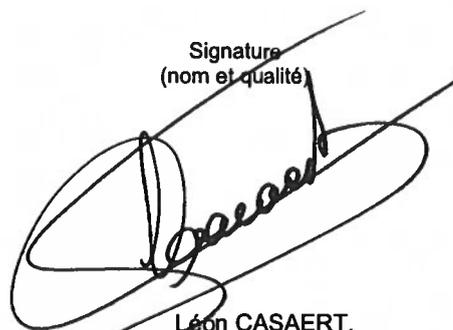
l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2022

au

31-12-2022Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **50**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: **2.2, 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15**Signature
(nom et qualité)**Philippe TELLER,**
Directeur-GénéralSignature
(nom et qualité)**Léon CASAERT,**
Président du Conseil d'administration

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Cocher les cases ad-hoc.

⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁵ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BANGISA Gaetan

Avenue Forestière 21, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 01/10/2020, fin: 28/06/2023

CASAERT Léon

rue de l'Escasse 8, 6041 Gosselies, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 01/10/2020, fin: 30/06/2025

CHARLIER Philippe

Rue Joseph Bancu 37, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

CHARLET Eric

Rue Ferrer 70, 7160 Chapelle-lez-Herlaimont, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/11/2020, fin: 30/06/2025

CHOËL Manon

Rue Try du Scouf 43, boîte E, 6032 Mont-sur-Marchienne, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

FELON Maxime

Rue du Chemin de Fer 125, 6020 Dampremy, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

FIEVET François

Chaussée de Charleroi 43, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration, début: 26/01/2022, fin: 30/06/2025

GRENIER Dominique

Rue d'Aiseau 336, 6250 Aiseau-Presles, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

LAURENT Christine

Rue Principale 8, 6280 Gerpennes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

LIPPE Laurent

Rue de la Briqueterie 19, 6238 Luttre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

LO RUSSO Antonella

Rue Quartier du Moulin 5, boîte E, 6240 Farciennes, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 27/01/2021, fin: 30/06/2025

LORAND Francis

Route du Vieux Campinaire 19, 6220 Fleurus, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

MARIEVOET Caroline

rue Ferrée 62, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 26/01/2022, fin: 17/05/2023

MOSCARIELLO Annibale

Chaussée de Charleroi 27, 6150 Anderlues, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

MOULIN Mathieu

Rue des Fauvettes 61, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 23/09/2020, fin: 20/09/2023

PERIN Mathieu

Rue E. Solvay 102, 6211 Melllet, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

TIMMERMANS Emilie

Rue du Coq 13, 6142 Leernes, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

TOUSSAINT Marie-France

Rue des Charbonnages 64, 6200 Châtelet, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 30/06/2025

VAN ISACKER Pierre-Olivier

Rue de la Maladrée 9, 6181 Gouy-lez-Piéton, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 25/06/2019, fin: 20/09/2023

VANESPEN Patricia

avenue Paul Pastur 205, 6200 Châtelet, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 19/10/2022, fin: 30/06/2025

DURIEUX Laurence

rue des Monts 51, boîte A, 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 17/05/2023, fin: 30/06/2025

MANOUVRIER Line

rue du Chenois 154, 6042 Lodélinart, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 28/06/2023, fin: 30/06/2025

KINDERMANS Nicolas

rue du Sècheron 68, 6180 Courcelles, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 20/09/2023, fin: 30/06/2025

SARTHEAUX Loïc

rue du Grand Bry 2, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique
Mandat: Administrateur, début: 20/09/2023, fin: 30/06/2025

Joiris, Rousseaux & Co - Réviseurs d'entreprises associés 0450426032

Rue de la Biche, 18, 7000 Mons, Belgique
Numéro de membre: B00194
Mandat: Commissaire, début: 29/06/2022, fin: 30/06/2025
Représenté par:

1 Pruneau Alexis

Rue de la Biche, 18 7000 Mons Belgique
Commissaire, Numéro de membre : A2234




LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

Représenté par:

2 Rousseaux Bernard

Rue de la Biche, 18 7000 Mons Belgique

Commissaire, Numéro de membre : A01650



COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>96.913.563,98</u>	<u>104.942.510,30</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	4.247,08	24.855,34
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	96.188.688,82	104.197.126,88
Terrains et constructions		22	22.825.205,56	24.186.077,43
Installations, machines et outillage		23	65.275.622,72	70.509.569,09
Mobilier et matériel roulant		24	8.080.733,93	9.330.516,88
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	0,00	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	7.126,61	170.963,48
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	720.628,08	720.528,08
Entreprises liées	6.15	280/1	560.000,00	560.000,00
Participations		280	560.000,00	560.000,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	121.838,32	121.838,32
Participations		282	121.838,32	121.838,32
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	38.789,76	38.689,76
Actions et parts		284	8.526,11	8.426,11
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	30.263,65	30.263,65

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent	
	ACTIFS CIRCULANTS			
	29/58	<u>58.855.267,27</u>	<u>38.415.713,46</u>	
	Créances à plus d'un an			
	29	16.683.980,92	3.226.021,86	
	Créances commerciales			
	290			
	Autres créances			
	291	16.683.980,92	3.226.021,86	
	Stocks et commandes en cours d'exécution			
	3	2.370.356,80	1.944.819,91	
	Stocks			
	30/36	2.370.356,80	1.944.819,91	
	Approvisionnements			
	30/31	2.212.261,81	1.852.807,50	
	En-cours de fabrication			
	32			
	Produits finis			
	33			
	Marchandises			
	34	158.094,99	92.012,41	
	Immeubles destinés à la vente			
	35			
	Acomptes versés			
	36			
	Commandes en cours d'exécution			
	37			
	Créances à un an au plus			
	40/41	25.384.061,10	21.641.283,20	
	Créances commerciales			
	40	8.256.784,05	8.762.846,10	
	Autres créances			
	41	17.127.277,05	12.878.437,10	
6.5.1 /				
6.6	50/53	12.029.767,82	8.722.449,94	
	Actions propres			
	50			
	Autres placements			
	51/53	12.029.767,82	8.722.449,94	
	Valeurs disponibles			
	54/58	2.051.123,19	2.356.842,72	
	Comptes de régularisation			
	6.6	490/1	335.977,44	524.295,83
	TOTAL DE L'ACTIF			
	20/58	155.768.831,25	143.358.223,76	

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>31.534.995,83</u>	<u>15.256.553,44</u>
Apport	6.7.1	10/11	6.533.010,96	6.532.663,90
Disponible		110		
Indisponible		111	6.533.010,96	6.532.663,90
Plus-values de réévaluation		12	2.432.070,49	2.432.070,49
Réserves		13	1.766.412,75	1.766.412,75
Réserves indisponibles		130/1	214.189,03	214.189,03
Réserves statutairement indisponibles		1311	214.189,03	214.189,03
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.552.223,72	1.552.223,72
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	20.803.501,63	4.525.406,30
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	6	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges		160/5	<u>18.942.871,08</u>	<u>12.324.971,38</u>
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	5.179.539,06	3.248.748,00
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	13.763.332,02	9.076.223,38
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>105.290.964,34</u>	<u>115.776.698,94</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	76.077.342,51	77.291.010,72
Dettes financières		170/4	76.077.342,51	77.291.010,72
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	76.077.342,51	77.291.010,72
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	23.442.432,35	31.793.167,06
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	8.587.637,30	8.675.868,04
Dettes financières		43	0,00	7.431.991,43
Etablissements de crédit		430/8	0,00	7.431.991,43
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	4.973.498,52	4.860.818,82
Fournisseurs		440/4	4.973.498,52	4.860.818,82
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	5.818.980,08	7.258.036,65
Impôts		450/3	744.966,25	1.403.456,22
Rémunérations et charges sociales		454/9	5.074.013,83	5.854.580,43
Autres dettes		47/48	4.062.316,45	3.566.452,12
Comptes de régularisation	6.9	492/3	5.771.189,48	6.692.521,16
TOTAL DU PASSIF		10/49	155.768.831,25	143.358.223,76

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	37.266.875,20	33.167.790,95
Chiffre d'affaires	6.10	70	22.605.226,15	19.723.668,37
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	14.211.640,44	13.332.510,71
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	450.008,61	111.611,87
Coût des ventes et des prestations		60/66A	91.971.706,72	84.376.244,91
Approvisionnements et marchandises		60	1.878.619,32	1.648.810,80
Achats		600/8	2.304.156,21	1.451.308,66
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-425.536,89	197.502,14
Services et biens divers		61	27.623.507,19	27.375.063,61
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	44.983.171,67	43.224.607,58
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	8.676.782,72	9.153.212,30
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	58.246,04	235.037,05
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	6.617.899,70	668.958,11
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.880.685,50	1.853.655,10
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	252.794,58	216.900,36
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-54.704.831,52	-51.208.453,96

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	2.442.678,16	1.340.471,34
Produits financiers récurrents		75	2.442.678,16	1.340.471,34
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	2.442.678,16	1.340.471,34
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	1.140.769,77	1.112.006,55
Charges financières récurrentes	6.11	65	1.140.769,77	1.112.006,55
Charges des dettes		650	1.094.417,41	1.084.734,05
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	46.352,36	27.272,50
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-53.402.923,13	-50.979.989,17
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	97.767,07	62.148,68
Impôts		670/3	97.767,07	62.148,68
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-53.500.690,20	-51.042.137,85
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-53.500.690,20	-51.042.137,85

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-53.500.690,20	-51.042.137,85
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-53.500.690,20	-51.042.137,85
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794	53.500.690,20	51.042.137,85
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		



**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	741.267,94
8022		
8032	435.845,52	
8042		
8052	305.422,42	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	716.412,60
8072	20.608,27	
8082		
8092		
8102	435.845,53	
8112		
8122	301.175,34	
211	<u>4.247,08</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	38.142.598,21
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171	73.125,34	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	38.069.472,87	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.393.489,34
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	2.393.489,34	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	16.350.010,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.360.796,53	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	73.050,00	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	17.637.756,65	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>22.825.205,56</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	143.707.138,67
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	692.923,83	
Cessions et désaffectations	8172	3.746.812,30	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	140.653.250,20	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	73.197.569,58
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	5.899.289,28	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	3.719.231,38	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	75.377.627,48	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	<u>65.275.622,72</u>	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	31.885.382,54
8163	474.100,27	
8173	2.178.253,69	
8183		
8193	30.181.229,12	
8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8213		
8223		
8233		
8243		
8253		
8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.554.865,66
8273	1.612.989,00	
8283		
8293		
8303	2.067.359,47	
8313		
8323	22.100.495,19	
(24)	<u>8.080.733,93</u>	



AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.000,00
8165		
8175		
8185		
8195	75.000,00	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	75.000,00
8275		
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	75.000,00	
(26)	<u>0,00</u>	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	170.963,48
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	
Cessions et désaffectations	8176	163.836,87
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	7.126,61
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	<u>7.126,61</u>



ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	562.300,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	562.300,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	2.300,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	2.300,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	<u>560.000,00</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION –
PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxx	121.838,32
Mutations de l'exercice		
Acquisitions	8362	
Cessions et retraits	8372	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	121.838,32
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	0,00
Mutations de l'exercice		
Actées	8412	
Acquises de tiers	8422	
Annulées	8432	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442	
Plus-values au terme de l'exercice	8452	0,00
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	
Mutations de l'exercice		
Actées	8472	
Reprises	8482	
Acquises de tiers	8492	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	121.838,32
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	
Mutations de l'exercice		
Additions	8582	
Remboursements	8592	
Réductions de valeur actées	8602	
Réductions de valeur reprises	8612	
Différences de change (+)/(-)	8622	
Autres (+)/(-)	8632	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.486,61
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	100,00	
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	8.586,61	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	60,50
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	60,50	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	<u>8.526,11</u>	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	<u>30.263,65</u>
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	<u>30.263,65</u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+/-) of (-) (en unités)
RECYMEX Société anonyme PI Badour Sud / Rue des Roseaux 4 7331 Baudour Belgique 0456.821.795	actions nominatives	4.310	10,76	0,00	31/12/2022	EUR	2.023.337	57.065
LRVS Société coopérative rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0500.518.218	Parts nominatives	42	33,33	0,00	31/12/2022	EUR	415.508	-1.008
VALTRIS Société coopérative rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	Parts nominatives	5.560	99,64	0,00	31/12/2022	EUR	614.060	58.516
COPIDEC Société coopérative à responsabilité limitée rue de la Lache 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	Parts sociales	50	14,28	0,00	31/12/2022	EUR	41.790	2.440

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	12.029.767,82	8.722.449,94
8686		
8687	12.029.767,82	8.722.449,94
8688	0,00	
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Charges à reporter

Produits acquis

Exercice
167.238,38
168.739,06

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DE L'APPORT

Apport

Disponible au terme de l'exercice

Disponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces

dont montant non libéré

En nature

dont montant non libéré

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	6.532.663,90
(111)	6.533.010,96	
8790		
87901		
8791		
87911		

Modifications au cours de l'exercice

Aiseau-Presles - Secteur 3

Gerpennes - Secteur 3

Les Bons Villers - Secteur 3

Montigny-le-Tilleul - Secteur 3

Aiseau-Presles - Secteur 4

Châtelet - Secteur 4

Fleurus - Secteur 4

Fontaine l'Évêque - Secteur 4

Gerpennes - Secteur 4

Ham-sur-Heure/Nalinnes - Secteur 4

Montigny-le-Tilleul - Secteur 4

LRVS - Secteur 4

Valtris - Secteur 4

Aiseau-Presles - Secteur 2

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
	24,79	
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	263.541
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

- Détenues par la société elle-même
 - Nombre d'actions correspondantes
- Détenues par ses filiales
 - Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

- Suite à l'exercice de droits de conversion
 - Montant des emprunts convertibles en cours
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
- Suite à l'exercice de droits de souscription
 - Nombre de droits de souscription en circulation
 - Montant de l'apport
 - Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

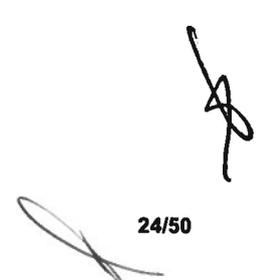
Parts

- Répartition
 - Nombre de parts
 - Nombre de voix qui y sont attachées
- Ventilation par actionnaire
 - Nombre de parts détenues par la société elle-même
 - Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Parts sociales de catégorie A

Aiseau-Prestes	238.837,48 €	9 554 parts sociales
Anderlues	283.119,20 €	11 421 parts sociales
Chapelle-lez-Herlaimont	359.718,31 €	14 511 parts sociales
Charleroi	2.780.200,34 €	112.153 parts sociales
Châtelet	498.753,85 €	20 039 parts sociales
Courcelles	393.109,56 €	15 858 parts sociales
Farciennes	174.070,84 €	7 022 parts sociales
Fleurus	853.199,21 €	22 316 parts sociales
Fontaine l'Évêque	268.592,64 €	10 835 parts sociales
Gerpinnes	184.008,36 €	8 616 parts sociales
Ham-sur-Heure/Nalinnes	130.218,47 €	5 253 parts sociales
Les Bons Villers	200.842,50 €	8 106 parts sociales
Montigny-le-Tilleul	111.031,51 €	4 479 parts sociales
Pont-à-Celles	380.586,15 €	15 352 parts sociales

Parts sociales de catégorie B

IGRETEC	24,79 €	1 part sociale
ISPPC	24,79 €	1 part sociale
CPAS d'Aiseau-Prestes	24,79 €	1 part sociale
CPAS d'Anderlues	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Charleroi	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Châtelet	24,79 €	1 part sociale
CPAS de Courcelles	24,79 €	1 part sociale
CPAS Farciennes	24,79 €	1 part sociale
Zone de Police Aiseau/Châtelet/Farciennes	24,79 €	1 part sociale
Zone de Police Brunau	24,79 €	1 part sociale
Zone de Secours Hainaut Est	24,79 €	1 part sociale

Parts sociales de catégorie C

Aiseau-Prestes	24,79 €	1 part sociale
Charleroi	24,79 €	1 part sociale

Parts sociales de catégorie D

Aiseau-Prestes	24,79 €	1 part sociale
Gerpinnes	24,79 €	1 part sociale
Les Bons Villers	24,79 €	1 part sociale
Montigny-le-Tilleul	24,79 €	1 part sociale

Parts sociales de catégorie E

Aiseau-Prestes	24,79 €	1 part sociale
Châtelet	24,79 €	1 part sociale
Fleurus	24,79 €	1 part sociale
Fontaine l'Évêque	24,79 €	1 part sociale
Gerpinnes	24,79 €	1 part sociale
Ham-sur-Heure/Nalinnes	24,79 €	1 part sociale
Montigny-le-Tilleul	24,79 €	1 part sociale
LRVS	24,79 €	1 part sociale
Valtris	24,79 €	1 part sociale

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE****Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	8.587.637,30
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	8.587.637,30
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42) 8.587.637,30

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	32.293.214,25
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	32.293.214,25
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912 32.293.214,25

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	43.784.128,26
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	43.784.128,26
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913 43.784.128,26

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	84.664.979,81
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	84.664.979,81
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	84.664.979,81

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	733.039,66
Dettes fiscales estimées	450	11.926,59
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	5.074.013,83

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer

Produits à reporter

Exercice
744.779,57
5.024.541,05

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	5.938.165,19	5.587.108,20
9086	692	706
9087	698,3	714,1
9088	965.211	994.086
620	32.235.750,86	30.859.641,10
621	9.999.488,98	9.558.356,94
622	851.996,32	782.555,99
623	1.895.935,51	2.024.053,55
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		47.121,34
9111		
9112	58.246,04	187.915,71
9113		
9115	18.942.871,08	12.324.971,38
9116	12.324.971,38	11.656.013,27
640	1.874.114,51	1.742.663,25
641/8	6.570,99	110.991,85
9096		
9097	59,0	51,9
9098	40.687	58.842
617	345.140,67	569.319,84

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.304.339,28	1.239.135,92
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	450.008,61	111.611,87
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	450.008,61	111.611,87
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	450.008,61	111.611,87
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	252.794,58	216.900,36
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	252.794,58	216.900,36
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	216.900,36	216.900,36
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	35.894,22	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	96.678,76
9135	96.678,76
9136	
9137	
9138	1.088,31
9139	1.088,31
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	3.213.670,45	2.677.658,96
9146	6.058.479,95	5.654.375,52
9147	5.616.579,56	5.599.634,38
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société****Hypothèques**

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	27.500,00
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

- Garanties publiques
- Garanties bancaires
- Mandat hypothécaire

Exercice
91.352.823,34
456.380,86
21.730.500,00

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	560.000,00	560.000,00
(280)	560.000,00	560.000,00
9271		
9281		
9291	8.606.526,67	11.009.551,45
9301		
9311	8.606.526,67	11.009.551,45
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381	28.800.000,00	28.800.000,00
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	121.838,32	121.838,32
9262	121.838,32	121.838,32
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	69.911,11
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	27.500,00
95061	600,00
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

~~La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)**~~

~~La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*~~

~~La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)~~

~~La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*~~

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	36.210,00
95071	600,00
95072	
95073	
9509	
95091	
95092	
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION



Règles d'évaluation¹

PRINCIPES GENERAUX

L'Intercommunale définit ses règles d'évaluation dans une perspective de continuité des activités.

Il s'agit des règles qui président aux évaluations dans l'inventaire ainsi qu'aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques, et aux réévaluations.

Les présentes règles d'évaluation sont établies conformément aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi. Le principe de prudence implique que la situation financière de l'Intercommunale ne peut pas être présentée de façon plus favorable qu'elle ne l'est en réalité.

Au cas où leur application conduisait à ce que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Intercommunale, le Conseil d'administration pourrait y déroger.

Il devra alors faire mention de cette dérogation ainsi que son influence sur les comptes annuels dans les annexes de ceux-ci.

Le principe général d'évaluation de base pour les comptes d'actif et de passif est celui de la valeur historique, soit la valeur d'acquisition. Les éléments de l'actif ainsi évalués sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeurs y afférents.

ACTIFS

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition.

Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur coût de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'Intercommunale.

Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées.

La méthode appliquée étant la méthode linéaire (Concessions, brevets, licences, etc.) avec des montants identiques pour chaque année complète et cela par année complète.

Un amortissement linéaire *pro rata temporis* sur base de la date de mise en service est effectué pour la première annuité.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

¹ Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées.

La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire par année complète à partir de l'année de la première mise en service.

Un amortissement linéaire *pro rata temporis* sur base de la date de mise en service est effectué pour la première annuité.

Les fiches d'immobilisés (ASS) sont créées dans le module dédié du logiciel comptable. Ce module permet de générer une désaffectation en automatique via une OD.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'intercommunale font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement non récurrent pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Terrains et constructions

Les terrains seront comptabilisés selon leur valeur d'acquisition qui comprend, en plus du prix d'achat, les frais accessoires liés à l'acquisition. Il en va de même pour les bâtiments.

Immeubles à usage de bureaux	de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont	de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels	20 ans
Aménagements industriels	de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux	de 10 à 20 ans
Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.	

Installations, machines et outillages

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans
Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.	

RÈGLES D'ÉVALUATION

**Mobilier et matériel roulant**

Mobilier de bureau	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	de 3 à 5 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans
Matériel roulant - Camions	de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes	de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures	5 ans
Engins de génie civil	de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion	de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	de 5 à 20 ans
--	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'intercommunale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

L'intercommunale pourra ainsi supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES** sont reprises au bilan à la valeur d'acquisition et ne font pas l'objet d'amortissements.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale) déterminée.

RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **CRÉANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **CRÉANCES A UN AN AU PLUS** sont comptabilisées à leur valeur nominale au moment où elles apparaissent. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent. Ainsi, les soldes des comptes clients sont justifiés par l'addition des différents comptes individuels des clients qui doivent être eux-mêmes justifiés par des documents probants (exemple : Les créances des bénéficiaires privés dont le recouvrement est jugé douteux de par la date de la créance).

Des moins-values sur réalisation sont actées sur les créances douteuses et irrécupérables.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **PLACEMENTS DE TRÉSORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition. Elle doit être reprise partiellement ou totalement à concurrence de l'augmentation de la valeur de réalisation.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

RÈGLES D'ÉVALUATION



PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RÉSERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les provisions pour risques et charges sont constituées individuellement en fonction de la nature du risque et des charges y afférentes.

Des provisions doivent être constituées pour couvrir notamment les engagements incombant à l'intercommunale en matière de pensions de retraite et de survie, de chômage avec complément d'entreprise et d'autres pensions ou rentes similaires. Les provisions constituées afin de prendre en charge les rémunérations afférentes aux crédits maladie sont constituées sur base d'un critère d'âge.

Des provisions sont constituées pour couvrir également :

- les charges de grosses réparations et de gros entretien ;
- les risques de pertes ou de charges découlant pour l'intercommunale de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou de positions et marchés à terme en marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'intercommunale ;
- les charges découlant d'une obligation environnementale. Les provisions pour dépollution de terres sont constituées sur base d'une estimation de tonnage et d'un coût d'évacuation et traitement fixés par marché public.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle des charges et risques en considération desquels elles ont été constituées.

Les **DETTES À PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES À UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIÈRES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

RÈGLES D'ÉVALUATION



Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le Conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	671,0	595,4	75,6
Temps partiel	1002	34,4	30,1	4,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	698,3	619,3	79,0
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	930.795	833.655	97.140
Temps partiel	1012	34.416	30.604	3.812
Total	1013	965.211	864.259	100.952
Frais de personnel				
Temps plein	1021	42.811.586,56	37.543.947,32	5.267.639,24
Temps partiel	1022	2.171.585,11	1.905.263,57	266.321,54
Total	1023	44.983.171,67	39.449.210,89	5.533.960,78
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	749.949,00	670.253,00	79.696,00

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	714,1	633,3	80,8
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	994.086	891.418	102.668
Frais de personnel	1023	43.224.607,00	38.009.942,00	5.214.665,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	772.992,00	691.594,00	81.398,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	655	37	684,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	588	37	617,4
Contrat à durée déterminée	111	48		48,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	19		19,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	582	34	609,0
de niveau primaire	1200	147	8	153,4
de niveau secondaire	1201	411	24	430,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	14	2	15,6
de niveau universitaire	1203	10		10,0
Femmes	121	73	3	75,4
de niveau primaire	1210	3		3,0
de niveau secondaire	1211	46	1	46,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	15	2	16,6
de niveau universitaire	1213	9		9,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1,0
Employés	134	99	4	102,2
Ouvriers	132	555	33	581,2
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	6,5	52,5
Nombre d'heures effectivement prestées	151	12.888	27.799
Frais pour la société	152	270.878,09	74.262,58

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	84	1	84,8
210	22	1	22,8
211	51		51,0
212			
213	11		11,0

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	88	10	96,1
310	32	10	40,1
311	48		48,0
312			
313	8		8,0
340	9	5	13,0
341			
342	7	2	8,6
343	72	3	74,5
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	186	5811	23
Nombre d'heures de formation suivies	5802	2.879	5812	457
Coût net pour la société	5803	116.501,00	5813	19.683,00
dont coût brut directement lié aux formations	58031	116.501,00	58131	19.683,00
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC
"TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

SRL "Joiris, Rousseaux & Co – Réviseurs d'Entreprises Associés"

Représentée par
Alexis PRUNEAU et Bernard ROUSSEAUX
Actionnaires

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SC "TIBI" POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative "TIBI" (la "Société"), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 décembre 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration, émise sur recommandation du Comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 155.768.831 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice à affecter de 53.500.690 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant

l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Mons, le 16 mai 2024

La SRL "Joiris - Rousseau & Co - Réviseurs d'entreprises associés"
Représentée par

Pruneau Alexis
Signature numérique de Pruneau Alexis
Date : 2024.05.16 09:28:31 +02'00'

Bernard Rousseau
(Signature)
Signature numérique de Bernard Rousseau (Signature)
Date : 2024.05.16 09:38:50 +02'00'

Alexis PRUNEAU
Réviseur d'entreprises actionnaire

Bernard ROUSSEAU
Réviseur d'entreprises actionnaire